

Portant liste nominative des examinateurs complémentaires désignés pour participer à
l'évaluation de l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel de

**LIEUTENANT HORS CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
Session 2024**

Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le
volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990, modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des
sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants
de sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et
d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la
fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020, modifié, fixant les modalités d'organisation des concours et
examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2022-1200 du 31 août 2022 modifié, modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires
de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade dans les cadres d'emplois de
fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale et le corps des chefs de service de police
municipale de Paris et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction
publique territoriale,

VU l'arrêté n° 2024-103 du 6 février 2024, modifié, portant ouverture de l'examen professionnel d'accès au
grade de lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels hors classe session 2024,

VU l'arrêté n° 2024-667 du 11 octobre 2024 portant liste nominative des membres du jury à l'examen
professionnel d'accès au grade de Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels hors classe, session 2024,

CONSIDERANT les besoins en examinateurs complémentaires,

ARRETE :

Article 1 :

La liste des examinateurs complémentaires désignés pour participer à l'évaluation, en sus et sous l'autorité du jury, de l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de Lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels 2024, est la suivante :

- Isabelle COURTIGNE
- Loïc DROUIN
- Fabrice GAMET
- Christophe GUEGAN
- Alexandre MALLARD
- Michelle PETIT
- Virgil PIONNEAU
- Pascal PREVOST

Article 2 :

Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 27 janvier 2025

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20250128-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-01-2025

Publication le : 28-01-2025



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal Pétard-Voisin'.

Chantal PÉTARD-VOISIN